



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
9 janvier 2018
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Neuvième session

Genève, 27 novembre-1^{er} décembre 2017

**Rapport de la Commission du commerce
et du développement sur sa neuvième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement	3
A. Des décisions aux actions : Le commerce comme catalyseur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.....	3
B. Autres décisions prises par la Commission.....	5
II. Résumé de la Présidente.....	7
A. Séance plénière d'ouverture.....	7
B. Des décisions aux actions : Le commerce comme catalyseur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.....	8
C. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.....	13
III. Questions d'organisation.....	15
A. Ouverture de la session	15
B. Élection du Bureau	15
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	15
D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.....	16
Annexe	
Participation	17

Introduction

La Commission du commerce et du développement a tenu sa neuvième session, la première dans le cadre de l'actuel cycle d'activités, au Palais des Nations, à Genève, du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement

A. Des décisions aux actions : Le commerce comme catalyseur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Conclusions concertées

La Commission du commerce et du développement,

Réaffirmant que le commerce international peut être le moteur d'une croissance économique inclusive et un moyen de réduire la pauvreté, et qu'il peut contribuer au développement durable,

Constatant avec préoccupation que la croissance du commerce international reste faible et que l'atonie du commerce international et la faiblesse de la croissance économique sont susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs de développement durable,

1. *Réaffirme* le rôle important de la CNUCED en tant que principal organisme des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement, ainsi que des questions associées dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, et l'importance de sa contribution à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, compte tenu du Maafikiano de Nairobi*, adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa quatorzième session, à Nairobi ;

2. *Souligne* que la CNUCED a un grand rôle à jouer dans la réalisation de l'objectif de développement durable 17, qui concerne les moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en menant des activités qui contribuent à promouvoir le commerce et le développement durable et, tout particulièrement, à accroître les exportations des pays en développement et des pays les moins avancés ;

3. *Note* que les réunions d'experts, tenues conformément au Maafikiano de Nairobi et aux mandats approuvés par le Conseil du commerce et du développement, continuent de faciliter les échanges d'expériences et de meilleures pratiques, ainsi que la formation de réseaux d'experts, afin d'approfondir les connaissances sur les questions de fond ;

4. *Souligne* qu'il importe de promouvoir et de renforcer les synergies entre les trois grands domaines d'action de la CNUCED ;

5. *Prend acte* de l'importance des transports maritimes pour le commerce mondial ;

6. *Prend note avec satisfaction* de la tenue, en 2017, du premier Forum international pour les comités nationaux de facilitation des échanges, organisé par la CNUCED en collaboration avec de nombreuses organisations internationales ;

7. *Salue* la création d'une boîte à outils pour le transport durable de marchandises, qui vise à accroître la capacité des pays en développement à opérer une transition vers le transport durable des marchandises, et la prestation de services

* TD/519/Add.2.

consultatifs sur les transports internationaux et la facilitation du commerce, ainsi que la publication de l'*Étude sur les transports maritimes* et les services d'information et de statistiques qui s'y rapportent ;

8. *Considère* que l'accroissement de la transparence des normes relatives au commerce facilite également le commerce et peut aider à le développer, à créer des emplois et à augmenter les revenus ;

9. *Prie* la CNUCED de continuer d'apporter aux pays qui en font la demande l'aide dont ils ont besoin pour élaborer et réviser leurs politiques nationales relatives au commerce et au développement durable, dans le cadre de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Maafikiano de Nairobi ;

10. *Souligne* l'utilité de l'appui apporté par la CNUCED à l'action que mènent les États membres pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans des domaines clés comme les synergies entre commerce, développement et environnement, le commerce et les changements climatiques, et les sources d'énergie renouvelables et à faibles émissions, et prie le secrétariat de la CNUCED de poursuivre ses travaux sur les objectifs de développement durable correspondants, notamment dans le cadre de son programme de coopération technique ;

11. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à diffuser plus largement les résultats de ses travaux de recherche, notamment de ses activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et de formation de consensus, aux niveaux national et régional ;

12. *Accueille avec satisfaction* l'exposé du secrétariat de la CNUCED sur les tendances et politiques récentes dans les domaines du commerce, de la logistique commerciale et du développement durable, et prie le secrétariat de continuer de mener des recherches et des analyses dans ces domaines et de formuler des recommandations sur les politiques à mener, en se focalisant sur les pays en développement ;

13. *Apprécie* les travaux importants de la CNUCED sur les tendances du commerce et les mesures non tarifaires, et prie le secrétariat d'aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leur capacité d'examiner les incidences de ces mesures sur le commerce et le développement ;

14. *Considère* qu'il importe d'intégrer des objectifs de préservation de l'environnement, de protection sociale et de développement économique dans les politiques nationales relatives au commerce et aux infrastructures, en s'appuyant sur les contributions de toutes les parties prenantes, notamment celles des pouvoirs publics et du secteur privé ;

15. *Estime* qu'il importe d'intégrer la dimension de l'égalité des sexes dans la promotion d'une croissance économique inclusive et durable et que les politiques commerciales tenant compte des questions de genre peuvent jouer un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs sociaux et économiques énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et prie le secrétariat de la CNUCED de continuer de s'employer à intégrer systématiquement ces questions dans ses travaux ;

16. *Accueille avec satisfaction* les différentes versions du cours en ligne de la CNUCED sur le commerce et le genre, dont ont bénéficié plus de 400 parties prenantes provenant de plus de 100 pays ;

17. *Félicite* la CNUCED d'avoir conduit le premier examen collégial volontaire du droit et de la politique de la protection du consommateur, qui doit constituer un outil de réforme des politiques et faciliter la coopération internationale et la coopération technique, et invite les États membres intéressés à se porter volontaires pour un examen de ce type, compte tenu des ressources disponibles ;

18. *Demande* à la CNUCED de continuer d'aider les pays en développement et les pays en transition à élaborer et à appliquer des politiques et des lois relatives à la concurrence et à la protection des consommateurs et à partager les meilleures pratiques en la matière, et de faciliter la coopération internationale entre les organismes chargés de la concurrence et de la protection des consommateurs en coopération avec les autres organisations internationales compétentes, en tenant compte des Principes directeurs des Nations Unies pour la protection du consommateur et de l'Ensemble de principes et de

règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives** ;

19. *Demande également* à la CNUCED de poursuivre et de renforcer ses travaux sur le commerce des services, les données et les statistiques sur les services, et l'analyse du commerce et des services pour le développement ;

20. *Demande en outre* à la CNUCED de poursuivre et de renforcer ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités en faveur des pays en développement et des pays en transition avant, pendant et après le processus d'accession de ces pays à l'Organisation mondiale du commerce ;

21. *Demande* à la CNUCED de continuer à soutenir les projets d'intégration régionale, tels que la zone de libre-échange continentale, et à aider les pays les moins avancés à tirer parti des initiatives et des programmes existants tels que les mécanismes d'admission en franchise de droits et sans contingent, les règles d'origine préférentielles dont bénéficient ces pays et la dérogation concernant leurs services, ainsi que de l'aide ciblée apportée dans le contexte d'initiatives telles que le Cadre intégré renforcé et l'aide au commerce ;

22. *Demande* à la CNUCED de poursuivre les travaux qu'elle mène dans le cadre de ses trois grands domaines d'action sur le transport international et le transit, la logistique commerciale, la facilitation du commerce et les questions connexes ;

23. *Attend avec intérêt* la livraison 2018 de l'*Étude sur les transports maritimes*, et prie la CNUCED de prendre en considération les conclusions du rapport et les travaux de statistique et d'information qui s'y rapportent dans ses activités de renforcement des capacités et d'en faire bénéficier les délibérations intergouvernementales, ainsi que les autres instances directives compétentes ;

24. *Accueille avec satisfaction* différents programmes de la CNUCED, notamment le Système douanier automatisé et les programmes de gestion portuaire et de facilitation du commerce, ainsi que le programme d'autonomisation destiné aux comités nationaux de facilitation du commerce et l'assistance technique et les services consultatifs axés sur la durabilité et la résilience du transports de marchandises, et salue la bonne mise en œuvre de ces programmes ;

25. *Sait gré* aux donateurs de l'aide financière apportée à ces programmes.

*Séance plénière de clôture
1^{er} décembre 2017*

B. Autres décisions prises par la Commission

Rapports des réunions d'experts

(Point 3 de l'ordre du jour)

a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique

Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce

1. Le Président de la cinquième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce a présenté le rapport sur cette session.

2. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C. I/MEM.7/15.

** Résolutions 70/186 et 35/63 de l'Assemblée générale, respectivement.

Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement

3. La Présidente de la neuvième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement a présenté le rapport sur cette session.
4. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C. I/MEM.2/39.

Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement

5. Au nom du Président de la cinquième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement, le secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport sur cette session.
6. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C. I/MEM.4/15.

Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable et sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques

7. Au nom du Président de la première session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable et sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques, le secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport sur cette session.
8. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C. I/MEM.8/3.

Réunion d'experts sur les moyens de renforcer la mise en œuvre dans les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul

9. Le Vice-Président-Rapporteur de la réunion d'experts à session unique a présenté le rapport de la réunion au nom de la Présidente.
10. Un représentant a approuvé le rapport et insisté sur l'importance que revêtaient les résultats de cette réunion pour les pays les moins avancés (PMA). Il a souligné que ces pays avaient besoin d'un appui à leurs activités visant à accroître leur capacité de production, à diversifier leur économie, à tirer parti des possibilités offertes par la coopération Sud-Sud et à mobiliser des ressources financières, l'aide publique au développement et le programme Aide pour le commerce étant particulièrement importants à cet égard. Depuis la création de la catégorie des pays les moins avancés, seuls cinq des pays concernés avaient été reclassés dans la catégorie des pays en développement, ce qui faisait ressortir que les PMA devaient redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif relatif au reclassement qui avait été fixé pour la période 2011-2020 à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Le représentant a invité les autres représentants à approuver le rapport.
11. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C. I/EM.9/3.

b) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence

12. Au nom de la Présidente de la seizième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, le secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport sur cette session.
13. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/CLP/47, et a approuvé les conclusions concertées qui y figurent.

c) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur

14. Au nom de la Présidente de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur, le secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport sur cette session.
15. La Commission a pris note du rapport, publié sous la cote TD/B/C.I/CPLP/9, et a approuvé les conclusions concertées qui y figurent.

II. Résumé de la Présidente

A. Séance plénière d'ouverture

16. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a prononcé la déclaration liminaire de la neuvième session de la Commission du commerce et du développement. Les pays ci-après ont fait des déclarations : Pakistan, au nom du Groupe des 77 et de la Chine ; Soudan, au nom du Groupe africain ; Brésil, au nom du Groupe latino-américain et caraïbe ; Chine ; Maroc ; Népal.

17. La Secrétaire générale adjointe a dit que la session était l'occasion d'examiner les liens entre les principales priorités de la onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, le programme de travail de la CNUCED et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle a fait observer que certaines tendances géopolitiques récentes avaient contribué aux difficultés auxquelles se heurtait la coopération commerciale multilatérale. La revitalisation du système commercial multilatéral restait essentielle pour atteindre les objectifs de croissance économique et de développement grâce au commerce.

18. Les représentants de plusieurs pays et groupes régionaux ont réaffirmé que le commerce jouait un rôle important dans la réalisation d'un développement durable et équitable. Une représentante s'est dite préoccupée par l'essor récent du protectionnisme et des stratégies de repli en matière commerciale, dont découlaient des difficultés qu'il faudrait surmonter pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

19. Les représentants de certains groupes régionaux se sont inquiétés des résultats médiocres du commerce international et des prévisions selon lesquelles la croissance resterait faible. Un groupe régional a exprimé sa préoccupation devant la faible part de l'Afrique dans le commerce international, qui était tombé à 2,2 %. Il fallait investir davantage dans le développement de la capacité d'offre, particulièrement en ce qui concernait les articles manufacturés et les services.

20. Les représentants de certains pays et groupes régionaux ont souligné que l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) était entré en vigueur et qu'il fallait par conséquent s'employer à pleinement le mettre en œuvre, ce qui pourrait stimuler le commerce et le développement économique et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Loin d'être facile, la mise en œuvre des réformes de facilitation du commerce nécessitait des efforts considérables et une stratégie à long terme dans plusieurs domaines, particulièrement dans les pays en développement et les PMA. Des programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités de longue durée étaient nécessaires pour permettre aux pays en développement et aux PMA de mettre en œuvre les réformes de manière cohérente et durable. Pour tirer parti des réformes de facilitation du commerce, il fallait faire en sorte que les investissements nécessaires soient effectués dans les infrastructures. Un représentant a fait observer que les pays en développement et les PMA pouvaient maintenant établir, compte tenu de leurs capacités, un calendrier pour la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges, celui-ci étant entré en vigueur.

21. Les représentants de plusieurs pays et groupes régionaux ont souligné le rôle clef que jouait la CNUCED en apportant une assistance technique aux pays en développement pour les aider à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils ont salué l'action que la CNUCED continuait de mener dans les domaines de la logistique commerciale, des transports durables, des examens de la politique des services, du droit de la concurrence, de la protection des consommateurs et des mesures non tarifaires, ainsi que les activités concernant la négociation d'un accord sur la zone de libre-échange continentale, et ont pris acte de ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine de la facilitation du commerce, notamment l'appui à la création de comités nationaux de facilitation des échanges, la mise en œuvre du Système douanier automatisé (SYDONIA) et l'assistance technique et les services consultatifs concernant le transport durable des marchandises. Ils ont demandé à la

CNUCED de poursuivre ses travaux dans ces domaines et d'aider les pays en développement à tirer pleinement parti du commerce en tant que moteur du développement.

22. Un groupe régional a réaffirmé qu'il appréciait les travaux sur les transports et la logistique commerciale que la CNUCED menait dans ses trois grands domaines d'action, y compris les travaux tournés vers l'avenir concernant les systèmes durables de transport de marchandises et la facilitation du commerce. Un autre groupe régional a loué l'assistance technique de la CNUCED concernant les infrastructures de transport côtières et les travaux de recherche et d'analyse actualisés sur les tendances du commerce international, ainsi que les travaux consacrés à l'incidence des mesures non tarifaires sur les perspectives de commerce et de développement des pays en développement. Certains groupes régionaux ont également pris acte des activités d'assistance technique menées en faveur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les domaines de la facilitation du commerce et des transports internationaux, notamment l'élaboration de l'*Étude sur les transports maritimes 2017*.

B. Des décisions aux actions : Le commerce comme catalyseur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

(Point 4 de l'ordre du jour)

Questions relatives à la onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce

23. L'administrateur chargé de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base a donné un aperçu de l'évolution des exportations de marchandises et de services au cours des quatre dernières années, faisant ainsi ressortir que le commerce des services était résilient malgré le ralentissement du commerce des marchandises. Les participants se sont largement accordés à dire que la croissance du commerce jouait un rôle important dans la réalisation de l'objectif de développement durable 17.

24. Les intervenants se sont penchés sur les subventions à la pêche, les questions de commerce et de genre et les mesures non tarifaires, domaines susceptibles de faire l'objet de résultats spécifiques à la onzième Conférence ministérielle de l'OMC.

25. Certains intervenants ont fait observer que les négociations sur les subventions à la pêche n'avaient jamais été aussi intenses depuis le lancement du Cycle de Doha en 2001. Pour la première fois, un large éventail de membres menait des négociations fondées sur des textes, et les ministres envisageraient effectivement des engagements forts. Une certaine incertitude subsistait quant à la volonté politique des principaux pays pratiquant la pêche, mais les attentes restaient importantes.

26. La cible 14.6 des objectifs de développement durable devrait être atteinte d'ici à 2020. Les pays développés et les pays en développement étaient à l'origine, respectivement, de 65 % et de 35 % des subventions à la pêche.

27. Certains intervenants ont estimé qu'il était possible de parvenir à un accord visant à interdire les subventions à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et à améliorer la transparence, mais qu'il fallait prendre des mesures plus globales en ce qui concernait les subventions favorisant la surpêche et la surcapacité, ainsi que le traitement spécial et différencié.

28. La CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour l'environnement avaient joué un rôle de premier plan dans la recherche d'un consensus sur l'élimination progressive des subventions à la pêche à la onzième Conférence ministérielle. Ils avaient créé une dynamique favorable à cette recherche grâce à la déclaration commune sur la réglementation de ces subventions qu'ils avaient faite à la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, en 2017, dans laquelle ils avaient souligné qu'il fallait mener une action résolue pour interdire certaines formes de pêche, notamment en accélérant les négociations de l'OMC.

29. Plusieurs pays ont remercié les organismes concernés de leur avoir apporté un appui ferme en leur fournissant des conseils et en leur permettant de mener un dialogue éclairé.

30. Au sujet du commerce et du genre, certains intervenants ont souligné que le commerce était reconnu comme moyen de mise en œuvre des objectifs de développement durable dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, dans lequel les liens entre égalité des sexes, autonomisation des femmes et commerce étaient explicitement mis en évidence. Il était essentiel de promouvoir la participation des femmes au commerce pour parvenir à l'égalité des sexes et favoriser la croissance économique. Les liens entre le commerce et les questions de genre étaient de mieux en mieux connus, comme en témoignait la présence de sections à ce sujet dans des accords de libre-échange élaborés récemment.

31. À la onzième Conférence ministérielle, plusieurs membres de l'OMC présenteraient une déclaration ministérielle commune sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes, afin de créer un cadre et une plateforme visant à rendre le commerce plus équitable pour tous. Ces pays ont rendu hommage au travail des Champions internationaux de l'égalité des sexes et, en particulier, du groupe chargé des questions relatives au commerce, qui élaborait la déclaration. La déclaration ne ferait pas obstacle au commerce, n'étant pas contraignante, et visait à appeler l'attention sur les liens entre le commerce et le genre dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Elle porterait notamment sur la collaboration et la mise en commun des meilleures pratiques en matière de politiques, d'analyse et de collecte de données dans le domaine de la participation des femmes au commerce, et prévoyait l'établissement d'un rapport sur l'état de la situation en 2019. Elle bénéficiait pour l'instant du soutien d'un tiers des membres de l'OMC, auxquels les intervenants espéraient voir s'ajouter d'autres pays. Certains intervenants ont pris note du rôle que la CNUCED jouait dans le domaine du commerce et du genre, grâce notamment à sa boîte d'outils, à ses cours et à ses études analytiques.

32. Les intervenants ont souligné l'importance de l'adoption de politiques concernant les mesures non tarifaires et évoqué les difficultés à surmonter en la matière. Les mesures non tarifaires tendaient à avoir une incidence plus grande que les droits de douane. Elles avaient des effets particulièrement marqués sur les exportations des PMA et des pays en développement littoral, ainsi que sur les petites et moyennes entreprises des pays en développement. À lui seul, l'accès aux marchés ne suffisait cependant pas : l'aide au commerce et d'autres mesures préférentielles étaient essentielles pour les pays les plus vulnérables. Pour que les politiques commerciales favorisent le développement durable, il fallait que les règles et les disciplines aident les États membres à tirer parti du commerce tout en prévoyant des flexibilités appropriées.

33. Un intervenant a présenté différentes initiatives en faveur de la transparence, comme le site Web « Trade Helpdesk » de l'Union européenne et une initiative de transparence prise conjointement par 35 États membres pour faciliter le commerce des marchandises des petites et moyennes entreprises. Il a souligné que le débat sur les disciplines de transparence et les bonnes pratiques en matière de réglementation devrait être mené à l'OMC, tout en reconnaissant qu'il fallait prendre des mesures pour remédier aux problèmes de capacités, comme dans l'Accord sur la facilitation des échanges.

34. Selon une autre intervenante, les mesures non tarifaires se fondaient certes principalement sur des objectifs légitimes de politique publique, mais elles avaient des incidences considérables sur le commerce, car elles occasionnaient des coûts liés à l'information et au respect des normes et des procédures, ainsi que sur l'investissement. La base de données sur les mesures non tarifaires, les analyses régionales et les méthodes d'analyse de la CNUCED jouaient un rôle déterminant dans la réduction des lacunes en matière de transparence. L'intervenante a encouragé les États membres à faciliter l'action menée pour rendre les mesures non tarifaires plus transparentes, à tenir compte des obstacles concrets à l'accès aux marchés, à réduire les obstacles liés aux procédures et à promouvoir les échanges mutuellement avantageux avec le secteur privé.

Coopération, technique et activités de la CNUCED favorisant la réalisation des objectifs de développement durable

35. Un intervenant a fait observer qu'étant donné la lenteur des négociations en vue de la onzième Conférence ministérielle et du caractère incertain de leurs résultats, il était important de réfléchir à ce que le commerce pouvait apporter au continent africain. Dans les négociations, les positions du Groupe africain des pays membres de l'Organisation mondiale du commerce se fondaient sur les objectifs et principes généraux de développement énoncés pour le continent dans l'Agenda 2063, dont le but était de tirer parti du système commercial multilatéral, de l'intégration régionale et de la transformation structurelle aux fins d'un développement et d'une croissance durables. Compte tenu de la lenteur des négociations menées à l'Organisation mondiale du commerce, les négociations régionales étaient devenues la priorité pour de nombreux pays, notamment africains. Sous la houlette de l'Union africaine, l'Afrique s'était lancée dans un programme d'intégration politique et économique, en faisant du commerce le moteur de la croissance. Les textes fondamentaux que sont le Plan d'action de Lagos (1980), le Traité d'Abuja (1991) et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (2001) étaient axés sur l'intégration et visaient la création d'un marché unique en six étapes étalées sur plus de trois décennies. Plusieurs communautés économiques régionales, fortes des bons résultats obtenus à ce jour au niveau sous-régional, jouaient un rôle moteur dans le processus relatif à la zone de libre-échange continentale. Malgré quelques problèmes persistants (insuffisance des capacités productives, accès réduit à l'énergie et manque à gagner dû à la libéralisation douanière), il y avait de nombreux points positifs riches de potentialités, tels que le dynamisme du commerce transfrontalier entre pays africains. Si la première phase des négociations sur la zone de libre-échange continentale devait s'achever dans quelques semaines, le processus complet demanderait probablement beaucoup de temps. Il serait possible d'obtenir quelques résultats, qui à la longue favoriseraient l'augmentation du volume des échanges infrarégionaux, l'industrialisation et les transformations structurelles, la croissance économique (y compris dans les PMA) et la réduction de la pauvreté.

36. Un autre intervenant a souligné que les nombreux avantages économiques offerts par la politique et le droit de la concurrence jouaient un rôle décisif dans la réalisation des objectifs de développement socioéconomique des pays. La concurrence économique pouvait favoriser la productivité, l'efficacité, l'innovation, l'emploi et la baisse des prix et l'élargissement de la gamme des biens et des services de qualité. Les objectifs de développement durable 3 à 7, qui concernent respectivement la santé, l'éducation, l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, l'eau et l'assainissement et l'accès à des services énergétiques modernes, étaient liés à la politique de concurrence. Ces objectifs pouvaient être partiellement atteints grâce à la politique de concurrence, qui devrait favoriser une croissance plus équitable. La tendance à la libéralisation économique, à la privatisation et à la déréglementation était en train d'intensifier la concurrence. Les pratiques anticoncurrentielles étaient toutefois susceptibles d'atténuer les avantages économiques nés de la concurrence si cette dernière était laissée entre les mains du marché.

37. Au Botswana, l'émergence du secteur privé et de nouvelles pratiques anticoncurrentielles avaient sapé les tentatives de réforme économique de l'État jusqu'à ce que celui-ci mette en place une politique et un droit de la concurrence afin d'empêcher lesdites pratiques de réduire les bienfaits qu'apporte la concurrence. Cela donnait un coup de projecteur supplémentaire sur certaines imperfections structurelles du marché, telles que les monopoles, qui faisaient obstacle à un développement équitable et durable. Le manque de compétences appropriées et l'inadaptation des ressources humaines freinaient la mise en œuvre d'une véritable politique de concurrence dans de nombreux pays en développement. L'intervenant a demandé instamment à la CNUCED de continuer à mener des examens collégiaux pour renforcer les cadres juridiques et institutionnels de ces pays.

38. Un autre intervenant a montré de quelle manière le commerce pouvait servir la réalisation des objectifs de développement durable. Au Sénégal, le Plan Sénégal émergent avait été conçu pour que la grande majorité des cibles des objectifs puissent être atteintes grâce à la transformation structurelle, à la promotion du capital humain et à la bonne gouvernance. Le Sénégal, qui considérait le commerce comme un catalyseur pour la réalisation desdits objectifs, attendait avec impatience, comme d'autres PMA, la mise en

œuvre des décisions de l'Organisation mondiale du commerce relatives à l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent, à la dérogation concernant les services et aux règles d'origine préférentielles pour les PMA. En l'absence de consensus sur de nombreuses questions actuellement en négociation, il était crucial de maintenir le développement au cœur des négociations menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

39. De nombreuses délégations ont remercié la CNUCED pour l'appui technique qu'elle fournissait grâce à ses examens des politiques des services ou des cadres de politique commerciale et à ses examens nationaux de l'exportation de produits verts, qui visaient à renforcer les capacités de production et d'exportation des pays dans les secteurs de l'économie verte et des services. L'action de la CNUCED avait permis aux pays en développement, et plus spécialement aux PMA, d'accroître leurs capacités techniques.

40. Une délégation a souligné la contribution importante de la CNUCED aux négociations relatives à la zone de libre-échange continentale et au développement du commerce intra-africain. Une autre délégation a demandé à la CNUCED de mener une analyse indépendante sur les tendances du commerce international et sur la façon dont les échanges pouvaient contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable.

41. Un intervenant a souligné que, compte tenu des compétences de la CNUCED en matière de PMA, de pays en développement sans littoral et de petits États insulaires en développement, et de ses programmes de coopération technique dans ces pays, il serait préférable que l'action concernant les PMA soit menée depuis Genève.

Logistique commerciale et développement durable : la facilitation du commerce

42. Le secrétariat de la CNUCED a fait un exposé sur les effets positifs des réformes de la logistique commerciale sur la réalisation des objectifs de développement durable. Il était de plus en plus important que la facilitation du commerce et les transports soient efficaces dans le cadre d'un développement tiré par le commerce. Les réformes avaient des effets directs sur l'emploi, la transparence, les investissements et les capacités humaines et institutionnelles. Il était nécessaire d'atténuer les externalités négatives liées aux problèmes de sécurité et à la pollution.

43. Un intervenant a présenté le principe du système communautaire de ports, une plateforme électronique permettant l'échange d'informations entre les différents acteurs portuaires. Le principal objectif de tels systèmes était de faciliter l'activité et de simplifier les procédures commerciales. PortNet Maroc était donné en exemple pour ses pratiques optimales. La gestion du changement était également d'une importance cruciale pour le succès de la mise en œuvre des réformes commerciales.

44. Un autre intervenant a mis l'accent sur le rôle d'instruments juridiques tels que la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR dans la facilitation des transports et du commerce, et fait remarquer qu'il existait déjà de nombreux instruments juridiques internationaux permettant de faciliter les échanges. Il a encouragé les pays en développement et les PMA à adopter des instruments pertinents et des pratiques optimales. En outre, il a fait observer que la facilitation du commerce concernait les niveaux national, régional et international et qu'il était important d'utiliser les normes internationales et les instruments juridiques à chacun de ces niveaux.

45. Plusieurs représentants ont souligné l'importance qu'il y avait à collaborer avec le secteur privé pour mettre en œuvre des réformes visant à faciliter le commerce. D'autres représentants ont dit que de nombreux pays en développement et PMA méconnaissaient les normes internationales et les instruments juridiques internationaux en vigueur dans le domaine de la facilitation du commerce et des transports et proposé que la CNUCED encourage leur utilisation grâce à des programmes de renforcement des capacités. Le secrétariat a fourni des informations sur les activités d'assistance technique de la CNUCED.

46. Un intervenant a présenté à titre d'exemple un portail du commerce mis au point par le Kenya en collaboration avec l'équipe du système eRegulations de la CNUCED dans le but de satisfaire aux dispositions de l'article premier de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce. Ce portail avait pour objectif de

permettre aux parties prenantes de disposer d'informations pertinentes sur les procédures commerciales. La CNUCED avait apporté une aide déterminante dans la mise en œuvre de ce système. Certaines délégations ont fait observer que ce projet était un exemple à suivre de passage de la théorie à la pratique.

47. Dans ses remarques finales, la Présidente a dit que cette session avait permis de débattre du rôle de la facilitation des transports et du commerce dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'apporter des éclaircissements sur les possibilités qui s'offraient aux pays et sur les problèmes qu'ils rencontraient dans la mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce. Elle a également insisté sur l'importance des partenariats public-privé et sur le fait que les secteurs public et privé devaient entrer en lice le plus tôt possible.

Logistique commerciale et développement durable : les transports

48. Un intervenant a montré que l'élargissement du canal de Panama représentait un atout pour la connectivité et l'amélioration des transports, compte tenu de l'augmentation du tonnage des navires de la flotte mondiale. Les nouvelles écluses ouvertes en 2016 étaient encore plus utilisées que prévu, les navires porte-conteneurs et les transporteurs de gaz de pétrole liquéfié étant les principaux responsables de ce trafic soutenu. Afin de réduire les émissions des navires empruntant le canal, l'Autorité du canal de Panama avait lancé un programme mettant à l'honneur les clients faisant preuve d'une excellente intendance de l'environnement et encourageant les autres à mettre en œuvre des technologies et des normes favorisant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce programme, qui prévoyait entre autres un classement selon les performances environnementales permettant d'avantager les clients méritants dans le système de réservation des passages, avait permis de réduire de plus de 17 millions de tonnes les émissions de dioxyde de carbone au cours de l'année précédente.

49. Un autre intervenant a souligné qu'il était primordial, pour le Turkménistan, de promouvoir des systèmes de transport modernes pour renforcer le développement socioéconomique et pour favoriser la coopération régionale et internationale. Il a fait valoir que la première Conférence mondiale sur le transport durable tenue à Achgabat en novembre 2016 représentait une étape probante et importante sur la voie des partenariats. L'existence de transports, d'infrastructures multimodales et d'infrastructures de transit modernes tout au long des couloirs stratégiques de la région doterait l'Eurasie continentale de débouchés vers les terminaux maritimes des régions de la mer Noire et de la Baltique, de l'Asie du Sud et du Sud-Est, du Moyen-Orient et de la région Asie-Pacifique. L'intervenant a cité en exemple des projets d'infrastructures de transport nationales et internationales, dont un nouveau couloir Asie centrale-Moyen-Orient et plusieurs itinéraires ferroviaires qui étaient, pour la région, des systèmes de transports rentables et efficaces. Il a souligné l'importance de la résolution 70/107 de l'Assemblée générale des Nations Unies pour les transports, réaffirmant qu'il était crucial de faire en sorte que ce secteur prenne en compte la durabilité environnementale, économique et sociale.

50. Un autre intervenant a dit que l'Agence de facilitation du transport en transit du couloir central, qui intéressait le Burundi, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda, avait pour objectif principal de faciliter le commerce et de promouvoir l'intégration économique dans la région. Sachant que dans ce couloir les coûts de transport pouvaient actuellement représenter jusqu'à 40 % de la valeur des marchandises, l'amélioration des infrastructures et des services de transport, notamment grâce à l'investissement, y était cruciale. L'évolution vers des systèmes de transport de marchandises plus durables et la prise en compte des objectifs de développement durable était essentielles. À cet égard, l'intervenant a proposé l'élaboration, en collaboration avec la CNUCED, d'une stratégie pour le transport durable des marchandises mobilisant les décideurs, qui permettrait un renforcement des capacités et une mise en contexte. Un programme clair et intégré pour des transports durables favoriserait la mobilisation des fonds nécessaires à l'aménagement de couloirs.

51. Le dernier intervenant a mis l'accent sur les particularités des petits États insulaires en développement des Caraïbes en raison desquelles les infrastructures de transport, notamment les ports et les aéroports des zones côtières, étaient d'une importance vitale

pour le commerce extérieur, l'approvisionnement alimentaire et énergétique et le tourisme. Cependant, ces infrastructures étaient souvent particulièrement exposées et vulnérables aux effets des facteurs climatiques et des phénomènes extrêmes. Ces pays étaient confrontés à d'autres problèmes, tels que le choix réduit des modes de transport et une interconnectivité limitée, la rigidité des horaires, le fait que généralement un port ou un aéroport unique ait à supporter à la fois le trafic des marchandises et des passagers et le niveau élevé des coûts fixes par habitant des transports. Des ouragans récents (Irma et Maria) avaient provoqué des pertes en vies humaines, perturbé les flux commerciaux et gravement endommagé des infrastructures essentielles. Un projet d'assistance technique de la CNUCED figurait dans la liste des efforts d'adaptation. Ce projet, qui avait pris la forme d'une étude de cas, visait à élaborer une méthode transférable d'évaluation des risques et des vulnérabilités liés aux changements climatiques, en vue de définir des mesures d'adaptation efficaces.

52. Un représentant a souligné l'importance des programmes de coopération technique de la CNUCED pour les systèmes de transport de marchandises durables et résilients et proposé d'accentuer la coopération et d'accroître le financement des programmes.

53. Plusieurs experts et représentants ont fait le constat commun de l'importance des infrastructures de transport dans la réduction des coûts de transport et l'amplification du développement économique et social, ainsi que de la nécessité d'accroître le financement pour préserver et développer les infrastructures. Il était souvent difficile d'obtenir des financements et des investissements, et le secteur privé devait rester fortement impliqué. Les obstacles à la mobilisation d'investissements en faveur des infrastructures de transport étaient entre autres liés à la répartition des risques et au rendement, aux possibilités de financement des projets et aux politiques publiques, en particulier en ce qui concerne les concessions, ainsi qu'à la nécessité de procéder de façon personnalisée, au cas par cas.

54. Un représentant a proposé que la CNUCED organise un forum sur les investissements dans les infrastructures de transport et la facilitation du commerce, puisque l'une des prochaines réunions d'experts pluriannuelles serait consacrée au transport durable. Un tel forum serait l'occasion de faire le lien entre les travaux intergouvernementaux menés par des experts et les travaux de recherche actuellement menés par la CNUCED sur le financement des transports, qui portaient notamment sur les principes directeurs en matière de partenariats public-privé dans le domaine des infrastructures de transport.

C. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers

(Point 5 de l'ordre du jour)

55. Le secrétariat de la CNUCED a fait des exposés sur les activités menées dans les trois domaines d'action que sont la recherche et l'analyse, la formation de consensus et la coopération technique.

Présentation du rapport d'activité de la Division de la technologie et de la logistique

56. Pour ce qui est des travaux de recherche et d'analyse de la Division de la technologie et de la logistique, le secrétariat a mentionné l'Étude sur les transports maritimes, des études et un bulletin d'information sur la facilitation des transports et du commerce et l'établissement de bases de données en ligne sur le transport maritime, dont le portail des profils maritimes des pays et la page Web de l'indice de connectivité des transports maritimes réguliers.

57. Les activités d'assistance technique concernaient la mise en œuvre du Système douanier automatisé, le plus important programme d'assistance technique de la CNUCED, dont il représentait plus de 50 % de l'effort de coopération technique. Avec ses 71 projets opérationnels en cours, ce programme avait pour effet d'accélérer le dédouanement des marchandises, d'augmenter le volume des documents électroniques traités et d'accroître le montant des recettes douanières. Plus de 50 pays avaient à ce jour bénéficié du programme d'autonomisation de la CNUCED destiné aux comités nationaux de facilitation des échanges. Ce programme avait contribué à la création ou à la pérennisation de tels comités

dans l'ensemble des pays en développement et facilité la ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges par un certain nombre de pays. La Division mettait également en œuvre deux programmes visant à accroître la durabilité et la résilience au climat du secteur des transports. En ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines, elle continuait à mettre en œuvre son programme TrainForTrade, qui portait entre autres sur la gestion portuaire, les statistiques sur le commerce international et la législation relative au commerce électronique. Enfin, la Division dispensait toujours le cours sur les grands problèmes économiques mondiaux – dit « cours au titre du paragraphe 166 » –, au niveau régional et dans le cadre de formations de courte durée données à Genève.

58. Les principales réalisations de l'année 2017, pour ce qui est de la formation de consensus, étaient l'organisation du premier Forum international pour les comités nationaux de facilitation des échanges, la contribution à des conférences mondiales de premier plan sur les transports et le climat et l'organisation de différentes réunions d'experts sur la facilitation des transports et du commerce.

59. Certains représentants, notant avec satisfaction les activités menées à l'appui du développement durable, ont souligné l'importance du cours délivré au titre du paragraphe 166 et demandé qu'il soit renforcé, notamment en complétant les cours régionaux par une composante interrégionale.

Présentation du rapport d'activité du Groupe spécial sur les produits de base

60. Le secrétariat a relevé qu'il était question des activités du Groupe spécial sur les produits de base concernant la période allant de novembre 2016 à novembre 2017.

61. Un représentant a remercié la CNUCED pour ses activités d'assistance technique et noté que le Groupe spécial sur les produits de base avait réussi à mobiliser davantage de ressources financières au cours des dernières années pour le financement de projets. Compte tenu des difficultés particulières auxquelles les pays en développement tributaires des produits de base continuaient de se heurter, le secrétariat de la CNUCED avait appelé les pays développés partenaires à mobiliser davantage de ressources extrabudgétaires pour renforcer le programme de coopération technique.

62. Un autre représentant a confirmé que le Gouvernement indonésien avait contacté la CNUCED pour travailler à une étude sur les possibilités qu'offrait l'exploitation de l'huile de palme aux petits exploitants du pays. Il a fait part de l'importance de l'huile de palme pour l'Indonésie, tant du point de vue des recettes d'exportation que des revenus des petits exploitants. Le secteur de l'huile de palme jouait donc un rôle essentiel dans la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs de développement durable. L'Indonésie éprouvant de plus en plus de difficultés sur les marchés d'exportation en raison d'obstacles non tarifaires, les activités menées dans ce domaine étaient importantes pour elles.

Présentation du rapport d'activité de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base

63. Le secrétariat a noté que la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base travaillait principalement dans cinq domaines.

64. En ce qui concerne les études relatives au commerce, la CNUCED collectait et analysait des données sur les effets de la réglementation sur le développement, en particulier les mesures non tarifaires, dont l'influence sur les échanges ne cessait de croître. En outre, la CNUCED renforçait la capacité des pays en développement à utiliser les normes de durabilité volontaires comme outil de développement durable et jouait un rôle de chef de file au sein du Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité, initiative commune à laquelle participaient également l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Centre du commerce international, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

65. En ce qui concerne les négociations commerciales et la diplomatie commerciale, la CNUCED suivait l'évolution du système commercial multilatéral et renforçait la capacité des pays à élaborer des politiques commerciales et des objectifs de négociation en disposant

de tous les éléments nécessaires. Ces activités comprenaient un appui technique à 13 pays en cours d'adhésion et à 9 pays ayant récemment adhéré à l'Organisation mondiale du commerce, aux négociations en cours sur la zone de libre-échange continentale, ainsi que les cadres de politique commerciale, l'examen des politiques des services et la préparation et l'animation de la réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement.

66. La CNUCED avait mis sur pied le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur. Ses travaux de recherche et d'analyse, en particulier les examens collégiaux des politiques de concurrence et de protection du consommateur, aidaient les pays à renforcer leurs régimes nationaux au même titre que les programmes d'assistance technique. Il s'agissait notamment du programme sur la concurrence et la protection des consommateurs en Amérique latine, qui concernait 16 pays de cette région, et de projets touchant la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, l'Éthiopie, des pays du Moyen-Orient et l'Afrique du Sud.

67. Dans le domaine du commerce, de l'environnement et du développement durable, des travaux conséquents étaient menés sur les aspects commerciaux de l'objectif de développement durable 14, notamment une analyse politique des subventions à la pêche et un nouveau projet d'élaboration de stratégies économiques et commerciales relatives aux océans qui soient cohérentes et fondées sur des faits. La CNUCED menait également des examens nationaux de l'exportation de produits verts dans neuf pays, dont elle contribuait ainsi à développer les secteurs de l'économie verte et les exportations.

68. La boîte à outils sur le commerce et le genre (*Trade and Gender Toolbox*) aidait les décideurs à analyser les conséquences probables de la mise en œuvre de certaines politiques commerciales pour les femmes. Le matériel pédagogique sur le commerce et le genre, notamment un manuel et un cours en ligne, était en train d'être adapté aux besoins particuliers de régions cibles telles que la Communauté d'Afrique de l'Est, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

III. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

69. La neuvième session de la Commission du commerce et du développement a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 27 novembre 2017 par M. Aleksandr Tselyuk (Bélarus), Vice-Président de la Commission à sa huitième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

70. À sa séance plénière d'ouverture, le 27 novembre 2017, la Commission a élu le Bureau ci-après :

Présidente : M^{me} Kadra Ahmed Hassan (Djibouti)

Rapporteur : M. Syed Atif Raza (Pakistan)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

71. À sa séance plénière d'ouverture, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire, publié sous la cote TD/B/C.I/41. Cet ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.

3. Rapports des réunions d'experts :
 - a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique :
 - i) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce ;
 - ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement ;
 - iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement ;
 - iv) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable et sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques ;
 - v) Réunion d'experts sur les moyens de renforcer la mise en œuvre dans les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul ;
 - b) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence ;
 - c) Rapports du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur.
4. Des décisions aux actions – Le commerce comme catalyseur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
5. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

D. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

(Point 7 de l'ordre du jour)

72. À sa séance plénière de clôture, le 1^{er} décembre 2017, la Commission du commerce et du développement a autorisé le Rapporteur à établir la version finale du rapport après la clôture de la réunion, sous l'autorité de la Présidente. Ce rapport sera soumis au Conseil du commerce et du développement.

Annexe

Participation*

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après, membres de la Commission, ont participé à la session :

Algérie	Jordanie
Allemagne	Kenya
Arabie saoudite	Koweït
Argentine	Lesotho
Bahamas	Maroc
Belgique	Nigéria
Brésil	Oman
Chine	Ouganda
Côte d'Ivoire	Philippines
Djibouti	Pologne
Égypte	République démocratique du Congo
El Salvador	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Espagne	Sierra Leone
États-Unis d'Amérique	Soudan
Éthiopie	Togo
Fédération de Russie	Trinité-et-Tobago
Guatemala	Turkménistan
Haïti	Turquie
Indonésie	Yémen
Iran (République islamique d')	
Jamaïque	

2. L'État non membre observateur à la Conférence ci-après était représenté à la session :

État de Palestine

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
Organisation de la coopération islamique
Centre Sud

4. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Commission économique pour l'Europe
Centre du commerce international

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale :

Ingénieurs du monde
International Network for Standardization of Higher Education Degrees

* Cette liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète est publiée sous la cote TD/B/C.I/INF.9.

Catégorie spéciale :

Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés
